

Voter, c'est simple!



CONSEIL COMMUNAL

L'élection du
Conseil communal
Mode d'emploi

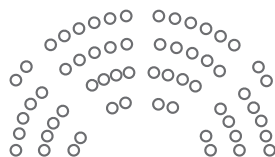
CONSEIL COMMUNAL L'ESSENTIEL

Le Conseil communal est responsable de contrôler la gestion de la Commune. Il décide en particulier d'adopter le budget annuel, les impôts locaux, les comptes et les règlements communaux. C'est le parlement de la Commune.

SIÈGES

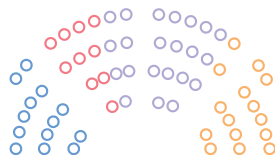
Le Conseil communal de votre commune est composé de 45 personnes. Chacune occupe une place que l'on appelle un *siège*. Ainsi, le Conseil communal compte **45 sièges**.

Une élection a lieu tous les cinq ans afin de distribuer ces sièges aux différentes *listes* et/ou partis politiques, selon la volonté de la population.



LISTES

Il existe plusieurs types de listes. Une liste regroupe parfois les candidats d'un seul parti politique, parfois de plusieurs partis qui se mettent ensemble, ou parfois ce sont des candidats sans appartenance politique qui partagent simplement les mêmes valeurs, telle une *entente communale*.



SUFFRAGES

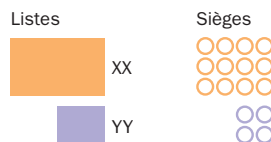
Chaque personne qui vote peut distribuer autant de *suffrages* (ou voix) qu'il y a de sièges disponibles au Conseil.
Vous disposez donc de 45 suffrages.

Lorsque vous donnez une voix à un candidat, vous donnez automatiquement un suffrage à sa liste. Cela s'appelle le *système proportionnel*. À la fin de l'élection, il convient de calculer 2 choses :

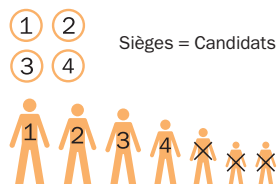
1) à combien de sièges a droit une liste. Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil.

2) quels candidats de la liste occuperont les sièges gagnés. Au sein de chaque liste, ces sièges sont ensuite distribués aux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

1)



2)





En remplissant un bulletin de vote, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien !

Pour que votre vote soit valide

Utilisez uniquement les bulletins officiels !

Liste N° 23 XX

✓

✗

Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours au stylo. **N'utilisez jamais la machine à écrire ou un ordinateur.**

Liste N° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc

✓

Liste N° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues

✗

Si vous décidez de biffer certains candidats d'une liste, **vous devez au minimum en laisser 1.**

Liste N° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules

✓

Liste N° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules

✗

Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, **votre bulletin sera annulé.**

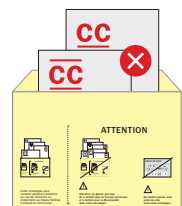
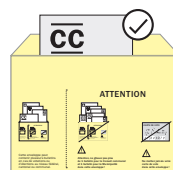
Gumy Chantal
Roccatti Rolf
Rodrigues Luc
Wannaz Jules
Georges Mauro
imbécile!

✗

Gumy Chantal
Roccatti Rolf
Rodrigues Luc
Wannaz Jules
Georges Mauro
il est super

✗

Votre bulletin de vote ira dans l'enveloppe jaune. Attention : au maximum **1 seul bulletin pour le Conseil communal.**





Distribuer vos voix

Bon à savoir: si vous votez pour une liste et que vous n'ajoutez pas de candidat d'une autre liste sur le bulletin, la liste pour laquelle vous avez voté reçoit automatiquement vos 45 suffrages. C'est ce que l'on appelle voter compact.

Vous avez donc 45 suffrages (=voix) à disposition, 1 pour chaque siège du Conseil communal. Vous pouvez les distribuer de plusieurs manières :

Liste N° 22 YY	
N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules

VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser un bulletin sans rien changer. Voici ce qui se passe :

- La liste N° 22 YY reçoit 45 voix.
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.

Liste N° 22 YY	
N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules

BIFFER DES CANDIDATS

Si vous ne voulez pas donner de voix à certains candidats d'une liste, vous pouvez les biffer.

- La liste N° 22 YY reçoit 45 voix.
- Les candidats 22-02 et 22-04 reçoivent chacun 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Les candidats 22-01 et 22-03 ne reçoivent rien.

Liste N° 22 YY	
N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
...	...
22-62	Moulin Louis
22-63	Theza Anne
22-03	Rodrigues Luc

x 2

CUMULER DES CANDIDATS

Si vous voulez favoriser certains candidats, vous pouvez les cumuler (=les mettre à double). Ils recevront ainsi 2 voix. Notez leur nom à la main en fin de liste.

- La liste N° 22 YY reçoit 45 voix.
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Le candidat 22-03 reçoit une 2^e voix.

Liste N° 23 XX	
N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc

Liste N° 23 XX 17 ZZ	
N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale

Liste N° 17 ZZ	
N°	Nom et prénom
22-03	Rodrigues Luc
22-03	Rodrigues Luc
23-03	Vesci Nadia
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André

Liste N°	
N°	Nom et prénom
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc
22-09	Vaudry Marthe
23-04	Cardillo Pascale

PANACHER

Sur une liste, vous pouvez aussi donner des voix à des **candidats d'autres listes** en les ajoutant à la main.

- La liste N° 17 ZZ reçoit 1 voix.
- La liste N° 22 YY reçoit 1 voix.
- La liste N° 23 XX reçoit 43 voix (45 moins 1 x ZZ et 1 x YY).
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix.

Si vous aimez bien les candidats, mais pas la liste ou le parti, vous pouvez **changer le nom de la liste** à la main.

- La liste N° 23 XX reçoit 4 voix (grâce aux 4 candidats).
- La liste N° 17 ZZ reçoit les 41 voix restantes.
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix.

TOUT À LA MAIN

Sur un **bulletin vierge**, vous pouvez tout inscrire comme vous le voulez : la liste de votre choix, les candidats de votre choix, cumuler certains candidats, etc.

- La liste N° 22 YY reçoit 2 voix. Le candidat 22-03 aussi.
- La liste N° 23 XX reçoit 1 voix. Le candidat 23-03 aussi.
- La liste N° 17 ZZ reçoit en tout 42 voix (45 moins 2 x YY, moins 1 x XX).
- Le candidat 17-04 reçoit 2 voix.

Vous pouvez également **ne pas inscrire de nom de liste**.

Dans ce cas, seules quelques voix iront aux listes dont vous choisissez un ou plusieurs candidats.

- La liste N° 17 ZZ reçoit 2 voix. Le candidat 17-04 aussi.
- La liste N° 22 YY reçoit 2 voix. Les candidats 22-03 et 22-09 reçoivent chacun une voix.
- La liste N° 23 XX reçoit 1 voix. Le candidat 23-04 aussi.
- Personne ne reçoit les 40 voix restantes.

Liste N°

N° Nom et prénom

VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même !
Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe sans rien écrire dessus.

· Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

ÉVITER LES ERREURS

Lors d'élections pour le Conseil communal, on trouve régulièrement des ajouts inutiles sur les bulletins. Ces erreurs n'annulent pas votre vote, mais ces ajouts seront ignorés lors du décompte.

N° Nom et prénom

22-01 Gummy Chantal

22-02 Roccatti Rolf

23-04 Cardillo Pascale

Tante Puzette



22-98 Yael Armin

22-99 Delgado Kevin

23-04 Cardillo Pascale

23-09 Hug Murielle

17-04 Bovey André

46

47



22-98 Yael Armin

22-99 Delgado Kevin

23-04 Cardillo Pascale

23-04 Cardillo Pascale

23-04 Cardillo Pascale

x 3



23-04 Cardillo Pascale

23-04 Cardillo Pascale

17-04 Bovey André



Votez uniquement pour les candidats qui ont leur nom **sur une liste officielle**.

Ne distribuez **pas plus de 45 voix**, ce qui correspond au nombre de sièges disponibles au Conseil. Celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

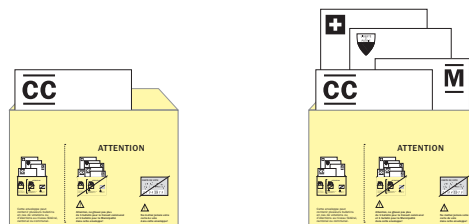
Ne votez **pas plus de 2 x** pour le même candidat, même si c'est votre préféré !

N'écrivez **rien au dos** d'un bulletin.

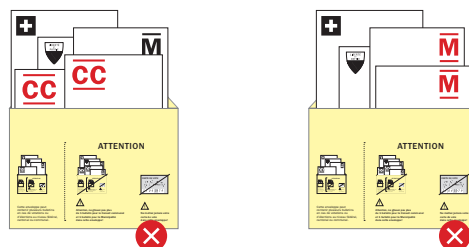


Vérifier, signer, déposer

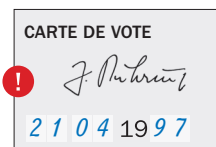
Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune. Glissez-y aussi vos éventuels autres bulletins en cas de votations ou d'élections au niveau fédéral, cantonal ou communal.



Mais attention, ne glissez pas plus de 1 bulletin pour le Conseil communal et 1 bulletin pour la Municipalité dans l'enveloppe jaune!

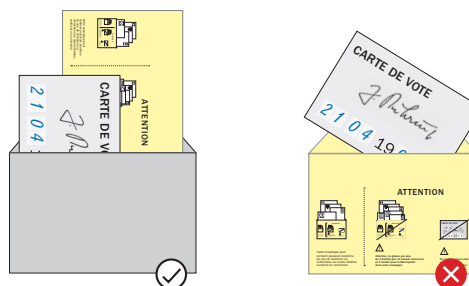


Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez.**



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

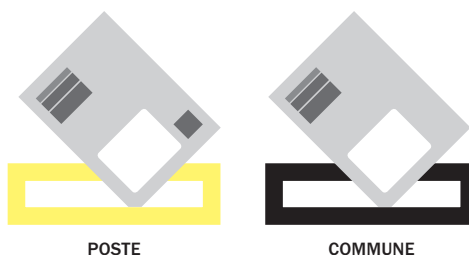
Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune!



Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

Attention aux délais prévus par votre Commune pour la réception des enveloppes de vote!





Participez à la vie de votre Commune: votez!



Suisse ou étranger,
si vous avez reçu ce matériel,
vous avez le droit
de faire entendre votre voix.



Département des institutions
et de la sécurité

Service des communes et
du logement

Avec la collaboration de l'AVSM
et le soutien de l'UCV et de l'ADCV

